

# COMMISSION DES ARBITRES

## Permanence du mardi 19 février 2019

PRESIDENT : METE Orhan  
Secrétariat : J. SABATINO  
Présents : A. MAREY / K. AMARI

### Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

### Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage.  
La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport DISCIPLINAIRE à l'adresse ci-dessous.

[discipline@isere.fff.fr](mailto:discipline@isere.fff.fr)

## À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

### Rappels FMI :

#### Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match.**

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

#### **Si les 2 éducateurs désignés étaient présents** □

Inscrire « pour le club A, M. X présent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

#### **Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent**

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

### **RAPPEL**

Les arbitres de catégorie Ligue, AA, D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district. Merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs jeunes qui est Arnaud MAREY.

De même, toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités).

Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

La procédure des remplacements nécessite que l'arbitre se déplace pour contrôler les équipements lors de la première entrée des remplaçants inscrits.

Les frais d'arbitrage en coupe (sauf finale) sont à la charge des 2 clubs.

*Nouveau dossier médical en ligne sur le site du DIF.*

**COURRIER CLUB :**

AC SEYSSINET : lu et pris note. Il manque l'accord du club adverse pour entériner le changement d'horaire. Vous êtes donc redevable des frais d'arbitrage.

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
T'ES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.